

## LE DÉPUTÉ, ÉLU DE LA NATION REPRÉSENTANT DES CITOYENS

Comme l'Assemblée qu'ils composent, les députés remplissent trois grandes missions :  
représenter les Français, voter les lois et contrôler l'action du Gouvernement.



### REPRÉSENTER, LÉGIFÉRER, CONTRÔLER : LES TROIS GRANDES MISSIONS DU DÉPUTÉ

La première mission des parlementaires consiste à **représenter** les Français. Elle plonge ses racines dans l'élection du député au suffrage universel direct : durant la campagne électorale, le candidat se rend sur le terrain, à la rencontre de ses concitoyens. Une fois élu, il prolonge et intensifie ce dialogue, par exemple en tenant des permanences et des réunions publiques dans sa circonscription. Fort de ce contact constant avec la population et de la légitimité que lui confère son élection, il est en mesure de « faire remonter » les préoccupations des Français vers les centres de décision nationaux que sont le Gouvernement, les partis politiques et, bien sûr, l'Assemblée elle-même.

La seconde mission, **légiférer** - en d'autres termes adopter les lois - est la plus connue des citoyens. Le député l'exerce en prenant part

aux votes dans l'hémicycle et en commission, mais aussi en déposant lui-même des propositions de loi ou des amendements aux textes en cours de discussion.

La troisième mission du député consiste à **contrôler** l'action de l'exécutif. Elle tend à vérifier que le Gouvernement agit conformément à l'intérêt national et à l'éthique républicaine. Ce contrôle s'exerce notamment à l'occasion des séances des questions au Gouvernement des mardis et mercredis après-midi ou au travers des commissions d'enquête et des missions d'information. De manière croissante, les députés tendent aussi à contrôler tous les organismes - publics comme privés - dont l'activité a une incidence sur les libertés des citoyens, la santé publique ou la sauvegarde de l'environnement.



## LE DÉPUTÉ, ÉLU DE TOUS LES FRANÇAIS

Contrairement à une idée souvent véhiculée, le député ne représente pas uniquement sa circonscription, mais la Nation tout entière. Il détient un « mandat national » : c'est en pensant à l'intérêt de tous les Français, où qu'ils vivent, qu'il prend ses décisions, notamment lors du vote des lois.

Acteur du débat national, le député peut s'inscrire (ou s'apparenter) à l'un des groupes politiques représentés à l'Assemblée. Il y retrouve les

parlementaires de sa sensibilité et, dans ce cadre, peut exercer plus aisément ses grandes missions d'élu. C'est par exemple au sein des groupes politiques que s'organise la prise de parole lors des séances de questions au Gouvernement. C'est aussi au sein des groupes que des députés partageant une même conviction ou un même projet peuvent collectivement élaborer des propositions de loi ou des amendements aux textes en discussion.



- Les députés nouvellement élus se familiarisent avec le boîtier électronique de vote.



- La remise des insignes officiels, notamment de l'écharpe tricolore, constitue toujours un temps fort pour les nouveaux députés.



- Nouveauté 2007 : les députés peuvent également se faire photographier dans l'hémicycle.



- À l'occasion de l'accueil, les députés réélus renouent le contact et échangent leurs impressions sur la campagne électorale.

## À L'ASSEMBLÉE, LES MOYENS D'AGIR

Lors de l'ouverture de la législature, les parlementaires ont pu découvrir le nouvel espace de travail individuel mis à leur disposition dans l'enceinte de l'Assemblée. Dénommé « bureau-double » en raison de la possibilité d'y accueillir, en plus du bureau du député, un poste de travail pour un collaborateur, cet espace est doté des dernières technologies informatiques et de communication. Il vient ainsi compléter le

« bureau virtuel du député », lui aussi mis en place à l'été 2007. Bien que plus vastes que les espaces jusqu'à présent mis à la disposition des élus, les 25 m<sup>2</sup> de ce nouveau « bureau-double » demeurent relativement modestes en comparaison des 40 m<sup>2</sup> dont bénéficient les parlementaires britanniques ou des 50 m<sup>2</sup> alloués à leurs homologues allemands.

